Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-265601377-20261022-DE01_221026-DE

Locqueltas
CCAS

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** CCAS de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 22 OCTOBRE 2026**
Nombre de Membres en exercice	15	**L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Président.**
Nombre de Membres présents Procuration(s)	11 4	
Date convocation : 16 octobre 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, BARON Hélène, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, NICLAS Marylène, JACOB Claude, ARZUR Lorène, TREHIN Philippe, QUARANTA Brigitte, TABART Pascale.
Absents excusés (pouvoir à) : DERVAL Marie-Hélène (TREHIN Philippe), SANCHEZ Patrick (GUERNEVÉ Michel), GITARD Annie (JACOB Claude), DANLOUX Fabienne (BARON Hélène).
Secrétaire : BARON Hélène.

OBJET : ATTRIBUTION DU LOT N°3 « COUVERTURE – ETANCHÉITÉ » DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION DU POLE CULTUREL
(Délibération n°2026.10.17)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Par délibération n°2024.11.18 en date du 27 novembre 2024, le conseil d'administration a approuvé la création d'un pôle culturel et son financement par le CCAS.
Il s'agit non seulement de renforcer le lien intergénérationnel par la culture, mais aussi de :
- Créer du lien entre les générations, vecteur de cohésion sociale ;
- Développer et maintenir l'accès à la culture en milieu rural ;
- Lutter contre l'isolement ;
- Permettre la transmission des savoirs.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Bleher Architectes (56420 PLUMELEC).

Par délibération n°2026.02.01 en date du 25 février 2026, le conseil d'administration a accepté les offres ci-dessous, hormis le lot n°3 « couverture - étanchéité » resté jusqu'alors infructueux :

LOTS	*ENTREPRISES RETENUES*	*MONTANTS (€ HT)*
01 - GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	CONSTRUCTIONS ANTOINE	76 063,30 €
02 - CHARPENTE BOIS	THETIOT	13 600,00 €
04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	GOUEDARD	11 548,28 €
05 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	THETIOT	43 800,00 €
06 - AGENCEMENT	THETIOT	12 750,00 €
07 - CLOISONNEMENT - DOUBLAGES - ISOLATION - PLAFOND	LE MOULLIEC	32 438,83 €
08 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES	ART SOL	13 000,00 €
09 - PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC	16 457,16 €
10 - PEINTURE - NETTOYAGE	ARMOR PEINTURE PLATRERIE	16 330,72 €
11 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION	ALC THERMIQUE	55 042,75 €
12 - ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS & FAIBLES	LME ELECTRICITE	62 089,45 €

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LOCQUELTAS

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-265601377-20261022-DE01_221026-DE

Locqueltas

CCAS

TOTAL MARCHÉ (hors lot n°3 infructueux)	**353 120,49 €**

Conformément au code de la commande publique, il convient désormais d'attribuer le lot n°3 « couverture - étanchéité » dans le cadre du marché de travaux :

LOTS	***ENTREPRISES RETENUES***	***MONTANTS (€ HT)***
03 - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ	ETANCHEITE DE LANVAUX	24 987,76 €
	TOTAL MARCHÉ (lot n°3 compris)	**378 108,25 €**

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

Le conseil d'administration du CCAS,

Sur proposition de la commission Travaux,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1 : **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise Etanchéité de Lanvaux (domiciliée 15 rue du Golfe, Kénéah Sud, 56400 PLOUGOUMELEN).

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant (lot n°3 « couverture – étanchéité ») ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget du CCAS pour l'année 2026.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Michel GUERNEVÉ.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
56390 LOCQUELTAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.